

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 54 (1916)
Heft: 4

Artikel: L'extra-drill
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-211875>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A la mort du Vicomte, ses héritiers offrirent Belmont au gouvernement de Berne qui renonça à son droit de rachat en faveur de Jean et Dominique Robin, bourgeois d'Yverdon (1558). Par sentence juridique, Belmont fut adjugé, en 1560, à Charles Fryod, créancier de D. Robin, bourgeois de Fribourg. Il ne le conserva que jusqu'en 1564, date à laquelle LL. EE. de Berne en firent l'acquisition définitive.

Le château de Belmont est mentionné pour la première fois en 1154, au temps où vivait Barthélémy de Grandson. A la fin du XIV^e siècle et au commencement du XV^e, des travaux de fortification y furent entrepris. Ce fut d'abord à l'occasion de la guerre des « Gugler » (vers 1368), puis lors d'un conflit qui mit aux prises (vers 1380) le sire de Châlons, seigneur d'Orbe et Hugues de Grandson, seigneur de Belmont. C'est sur le pont du château de Belmont que le sire d'Orbe fit remettre à son rival ses lettres de « défiance ». En 1407, le bailli de Vaud visita Belmont et ordonna, au nom du comte de Savoie, de nouveaux travaux destinés à renforcer les ouvrages fortifiés du château et du bourg. Il commanda notamment aux hommes du ressort de construire des « chaffaux » et des bretèches, de creuser des fossés, d'armer ces défenses au moyen de bombards, de canons, de balistes et de faire en outre provision de pierres, de poudre à canon et de flèches. La duchesse Yolande compléta les armements du château. En 1475, en particulier, elle acheta une serpentine pesant 512 livres, 6 coulevrines de « passaz », des boulets de plomb, etc. En 1477 et 1478, elle dut reconstruire le pont-levis, détruit par les « Allemands » (Confédérés), qui avaient assiégié le château pendant les guerres de Bourgogne. Celui-ci fut vraisemblablement abattu en 1536 par les Bernois, maîtres du pays, qui imposèrent à la population une rançon de 50 couronnes d'or. Ses ruines devinrent l'apanage du « Régiment extérieur », pépinière des futurs hommes d'Etat de la République de Berne. De l'antique manoir féodal, il ne reste plus aujourd'hui que les fossés.

Les archives communales de Belmont embrassent une période de plus de 500 ans. Elles nous montrent le bourg possédant, dès le XIV^e siècle, la cour de justice de la châtellenie, une organisation communale, une chapelle dédiée à Saint Nicolas — tombée en ruines après la Réformation — des mesures particulières, des exemptions de péage à Grandson, à Montagny, à Echallens, et divers autres priviléges. Les prud'hommes élisaient chaque année deux « gouverneurs », recteurs et négociateurs de la communauté dont les attributions et compétences étaient assez étendues. Le 1^{er} janvier 1407, les gouverneurs Humbert Henriod et Yblod Chanoz, nommés par une trentaine d'électeurs convoqués de la façon « accoutumée », promettaient sur les saints Evangiles de procurer l'honneur et l'avantage de la commune avec toute exactitude et diligence. Le syndic de Belmont siégeait (1495) aux Etats de Vaud réunis à Moudon. En 1627, alors que l'instruction primaire était loin d'être généralisée, le village avait son maître d'école. A cette époque, les loups et les ours étaient communs dans le pays ; les comptes de la commune mentionnent de nombreuses primes payées à des chasseurs par l'autorité locale pour la *prise* de ces carnassiers. Vers la fin du XVII^e siècle, les gens de Belmont contribuèrent à secourir les malheureux chassés de France, du Palatinat, des vallées du Piémont, du Wurtemberg, par les persécutions religieuses et qui arrivaient en masse dans les contrées protestantes. Les exercices militaires étaient fort en honneur à Belmont sous le régime bernois. Il y existait une abbaye des Mousquetaires (1683). Les soldats de l'endroit marchèrent sous les drapeaux bernois dans plusieurs expé-

ditions ou campagnes. C'est ainsi que quinze hommes de Belmont prirent part à la seconde bataille de Villmergen (1712). A sa rentrée dans ses foyers, chacun de ces braves reçut une récompense d'un écu blanc de la commune. Le village a aussi fourni son contingent à la compagnie dite du Secours de Genève. En 1783, ce contingent était fort de 10 grenadiers. Belmont refusa de faire cause commune avec les Bourlapapey (1802), malgré leur menace d'incendier le village.

Au XIX^e siècle, divers événements vinrent rompre la monotonie de l'existence des habitants de Belmont. En 1814, un hôpital de l'armée autrichienne fut installé dans la localité et l'année suivante tout le bataillon zurichois Landolt y séjournait quelque temps. En 1816, neuf bataillons de l'armée fédérale manœuvrèrent à « la Planche », sur le territoire de la commune. Plus tard ce furent : l'affaire Louis-Napoléon (1838), la Révolution de 1845, le Sonderbund (1847), l'affaire de Neuchâtel (1856-1857), la guerre franco-allemande et l'occupation des frontières (1870-71). Enfin, la grande mobilisation de 1914 et 1915, qui fit bouillonner le sang de tous les Suisses a trouvé les soldats de Belmont prêts à sacrifier leur vie pour leur pays.

La commune de Belmont, s'inspirant des annales que nous venons d'esquisser, vient de s'octroyer des armoiries qui ont été gravées sur une cloche fondue à Aarau, chez Rüetschi. Le choix unanime de la Municipalité et des bourgeois s'est porté sur un projet qui consistait en un écu parti (c'est-à-dire divisé perpendiculairement en deux parties) : au 1^{er}, d'azur à un château-fort d'argent sommant un mont à deux coupeaux ou pointes de sinople (vert) ; au 2^d, de sable (noir) à une croix d'argent, armes de la famille éteinte des sires de Belmont.

Comme on voit, ces armoiries sont à la fois parlantes et historiques. Sur un côté de la cloche, on lit, en beaux caractères, cette inscription de circonstance : « Fondue à Couvet en 1843, j'ai encore sonné la mobilisation de l'armée suisse pour l'occupation des frontières en août 1914 et ai été refondue à Aarau en 1915. »

Cloche de mon village, puisses-tu sonner bien-tôt l'heure de la réconciliation des peuples altérés de sang, et marquer dès maintenant pour les lieux qui m'ont vu naître le point de départ d'une nouvelle ère de progrès !

MARC HENRIOD.

L'extra-drill. — Une compagnie d'infanterie suisse était postée à l'extrême frontière, du côté de l'Allemagne. Des officiers initiaient les soldats à tous les attraits de l'extra « drill ».

De l'autre côté de la barrière en fils de fer barbelés, qui marquait la limite entre les deux pays, des fantassins allemands suivaient avec intérêt ces exercices.

Au moment du repos, tandis que les officiers s'étaient retirés un peu à l'écart, un des soldats allemands fait signe à l'un des Suisses de s'approcher :

— Dites-donc, les Suisses, lui dit-il, est-ce que vous ne pourriez pas aller faire ces exercices un peu plus loin, hors de portée de la vue. Si notre colonel vous voit exercer, il est dans le cas de nous en faire faire tout autant. Alors, pitié de nous !

Les gaités de la 4^e page. — « On demande un bon vacher, vigoureux, pour traire quatre vaches ; et une bonne fille de ferme. »

Pensée. — Les oreilles des curieux sont des ventouses qui attirent tout ce qu'il y a de mauvais. — PLUTARQUE.

BAMBOULA**L'écretoura.**

L'AVAI nu po lo premi iadzo
De tot l'hivè. Dein lo veladzo
L'è mousse l'étant tot dzoïao :
Châotavâng que dâi benhirâo,
Sé moteyâvânt, sé ludizânt,
Fasant dâi rolet, lutsèyâvânt,
Sé rèvessâvânt pè lo prâ.
Ein avâi mimameint dauträ
Que sé cutisvânt su lau ritâ,
Lé bré éter et pu la titâ
Bin einfonçâne dein la nâ.
Adan, quand l'étant relevâ
L'ètai guîde de lè z'oûre rire,
Ein sé sacôseint lau vetire.
Pe lèvè, ie lâi n'avâi ion,
On sacré petit botollion —
Per dessu la nâ, que pesive
Et, tot ein pesseint, que martsive
Ein riond, ein avau, ein amon
Po coudhi lâi écrire on nom.
Ie volâive marquâ : « Marie ! »
Fasâi dan — pas avoué la gria —
On M, on A, on R, on I,
E assebin, pu, po fini,
Su lo lâtsé 'na gottetta,
(Lo point), grocha quemet 'na mietta...
Onn' hâora apri, Marie ào Grand
Et la Luisette Matafan,
Duve bin galéze pernette,
Vive quemet dâi zizelette,
Passâvant po veni avau.
Tot d'on coup vâyant cl'écriteau,
S'approûtsant, reluquant ell'i nom,
Lo liézant. Adan Marion,
Lai vint lè djoûte balle rodze :
Son tieur ie fasâi lo relodzo.
Et ie fâ : « Clli qu'a cein écri
Ie dusse itre mon boun'amî.
Guegne pî ell'i point su lo I :
Rein qu'a ell'i point — su pas tant toura —
Recougnasso son échetoura.

MARC A LOUIS.

L'âge du papier.

Voici des vers datant du temps des assignats. Les circonstances actuelles, qui, faute d'argent sonnant, ont remis le « papier » en faveur, redonnent quelque crédit à ces vers.

Messieurs, un petit mot d'affaire ;
Un mot sans plus, et j'ai fini.
L'âge d'or est passé, celui d'argent aussi ;
Tous les deux n'ont brillé qu'un instant sur la terre.
Bientôt, l'âge d'airain remplaçant ce dernier,
Quand on commençait à s'y faire,
Fut chassé par l'âge d'acier.
C'est celui-ci, messieurs, qui nous fit tous crier,
Et qu'aujourd'hui, dit-on, plus d'un sage regrette ;
A son tour, il fait place à l'âge du papier ;
Dieu nous garde de l'allumette.

IL Y A CENT ANS

1816, nous le rappelions samedi dernier, c'était l'année de la misère. 1916 pourrait bien lui ressembler si se réalise la prédiction de lord Kitchener, fixant à la guerre une durée minimum de trois ans.

Mais, trêve aux funestes prédictions, aux angoissantes perplexités. Ne devançons pas les événements. Et puisque l'avenir est sombre et peu réjouissant, retournons-nous un moment vers le passé.

Un vieil almanach de 1816, *L'Almanach de Lausanne*, nous apprend, ainsi que le relève un correspondant de la *Feuille d'Avis de la Vallée*, que notre canton avait alors 144,474 âmes. Les quatre cercles les plus peuplés étaient Lausanne avec 9965 habitants, Vevey avec 3786, Ste-Croix 3233 et les Ormonts 3194.

Un horaire complet pour Lausanne, postes et courriers postaux bien entendu, avertit charitalement le public que les paquets, lettres, etc. portés à domicile, ne sont délivrés que contre paiement d'un demi-batz.